

Formation Réglementation Matériaux Plastiques destinés au contact des aliments

Jeudi 31 mars 2022 de 9h à 17h30 - CCI47, 49 route d'Agen - 47310 Estillac

Gascogne
ENVIRONNEMENT
» Entrepreneurs pour le développement durable

FORMATION*

Titre :
Réglementation Matériaux Plastiques destinés au contact des aliments

Objectifs :

- **Connaître et comprendre la réglementation** relative aux matériaux plastiques en contact avec les aliments
- **Savoir trouver la liste des textes de référence** en vigueur et indispensables
- **Savoir la démarche à suivre pour être conforme** avec la réglementation
- **Se préparer à passer un audit de certification** IFS et/ou BRC sur ce domaine
- **Connaître les obligations et les responsabilités** de chacun des intervenants (fournisseurs et utilisateurs d'emballage alimentaire)

Date / Horaires / Lieu :

Jeudi 31 mars 2022 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 dans les locaux de la CCI47, 49 route d'Agen, 47310 Estillac (accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite)

Durée : 7 h

Intervenant : **Hervé LONQUE**, Applications & Service Manager chez Sealed Air Corporation

Public et pré-requis :

Services Qualité / Achats / R&D

Moyens et méthodes pédagogiques :

Formation théorique dispensée en salle par notre spécialiste « responsable sécurité alimentaire »
Support complet de la formation remis aux participants

Tarif :

530 € H.T par personne pour les adhérents
700 € H.T par personne pour les non-adhérents

PROGRAMME

- **Présentation de la réglementation européenne** sur les matériaux plastiques en contact avec l'aliment / les textes de référence.
- **Explication des tests de migration**, en fonction du type d'aliment et du traitement subi par ce produit
- **Réglementations applicables aux autres pays**, tels que les pays européens non membres de la CE, réglementation américaine
- **Que doit contenir le certificat de conformité ?**
- Au travers d'exemples, **quelle procédure suivre** pour être conforme à la réglementation européenne ?
- **Répondre aux exigences** des référentiels IFS et BRC
- **Les obligations** de chacun et conséquences de la non-application de la réglementation en vigueur
- **Présentation de la bibliothèque en ligne** mise en place par Sealed Air et proposée à nos clients

**Session de questions réponses
+ QCM de validation de la formation**

Gascogne
ENVIRONNEMENT
» Entrepreneurs pour le développement durable

GASCOGNE ENVIRONNEMENT
CCI47 : 49 route d'Agen - 47310 Estillac
Tel : 05 53 77 10 88
ge@gascogne-environnement.fr
www.gascogne-environnement.fr
SIRET N° : 404 578 452 00017

 CCI LOT-ET-GARONNE

 LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Formation
Réglementation Matériaux Plastiques destinés au contact des aliments

Jeudi 31 mars 2022 de 9h à 17h30 - CCI47, 49 route d'Agen - 47310 Estillac



INSCRIPTION

Entreprise :

.....

Adresse ou cachet de l'entreprise :

Responsable formation de l'entreprise :

la convention de formation sera adressée à ce contact

.....

Prise en charge de la formation par l'OPCO

Si oui, coordonnées de l'OPCO :

Si vous ne mentionnez pas d'OPCO, la facture de la formation sera directement adressée à l'entreprise.

.....

.....

Stagiaire(s) Nom et Prénom :

.....

.....

Recueil des besoins du stagiaire (réponse indispensable pour adapter le contenu pédagogique de la formation à vos besoins) :

.....

.....

BULLETIN A RETOURNER :
par e-mail à ge@gascogne-environnement.fr

TARIFS

	Adhérents 2022	Non-adhérent 2022
Nb de Stagiaires
Tarif HT par stagiaire	530,00 €	700,00 €
Total HT
TVA 20 %
Total TTC

Le déjeuner est offert par Gascogne Environnement (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires)

Vous recevrez par mail la convention de formation professionnelle ainsi que la convocation pour le ou les stagiaire(s) accompagnée du Règlement Intérieur et de la charte de GASCOGNE ENVIRONNEMENT.

Attention : toute annulation survenant une semaine avant la formation sera facturée.

Gascogne ENVIRONNEMENT
Entrepreneurs pour le développement durable

GASCOGNE ENVIRONNEMENT
CCI47 : 49 route d'Agen - 47310 Estillac
Tel : 05 53 77 10 88
ge@gascogne-environnement.fr
www.gascogne-environnement.fr
SIRET N° : 404 578 452 00017

CCI LOT-ET-GARONNE **LOT-ET-GARONNE**
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Formation Réglementation Matériaux Plastiques destinés au contact des aliments

Jeudi 31 mars 2022 de 9h à 17h30 - CCI47, 49 route d'Agen - 47310 Estillac



FORMATION - Détail complet

Titre : Réglementation Matériaux Plastiques destinés au contact des aliments

Objectifs :

Connaître et comprendre la réglementation relative aux matériaux plastiques en contact avec les aliments
Savoir trouver la liste des textes de référence en vigueur et indispensables
Savoir la démarche à suivre pour être conforme avec la réglementation
Se préparer à passer un audit de certification IFS et/ou BRC sur ce domaine
Connaître les obligations et les responsabilités de chacun des intervenants (fournisseurs et utilisateurs d'emballage alimentaire)

-Date / Horaires / Lieu / Durée :

Jeudi 31 mars de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 dans les locaux de la CCI47, 49 route d'Agen - 47310 ESTILLAC. Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute spécificité personnelle liée à un handicap ou à un besoin particulier, veuillez nous contacter avant la formation aux coordonnées inscrites ci-dessous. Nous pourrions ainsi étudier ensemble comment adapter les modalités de notre formation afin que vous puissiez la suivre dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Durée : 7 h

Tarif : 530 € H.T par personne pour les adhérents / 700 € H.T par personne pour les non-adhérents

Intervenant :

Hervé LONQUE, Applications & Service Manager chez Sealed Air Corporation

Délais d'accès à la formation :

Les inscriptions peuvent être prise jusqu'à 48 h avant le jour de la formation.

Modalités de déroulement :

formation en présentiel (nbre de stagiaires maximum prévu : 14)

Contenu de la formation :

Tout au long de la formation, le stagiaire va apprendre à maîtriser la réglementation sur les Matériaux Plastiques destinés au contact des aliments

Moyens et méthodes pédagogiques :

Formation théorique dispensée en salle par notre spécialiste « responsable sécurité alimentaire »
Support complet de la formation remis aux participants

Moyens techniques :

Une salle dimensionnée pour le nombre de stagiaires et le formateur et équipée d'un vidéoprojecteur, d'un paper board
Un support informatique au format « .pdf » reprenant tous les éléments abordés en cours de formation sera transmis aux participants ainsi que des supports papier permettant d'imager l'étude de cas

Modalités d'évaluations : un suivi qualitatif par l'évaluation

Evaluation en cours de formation

L'intervenant évalue au fil de la formation l'acquisition des connaissances et savoir-faire et l'atteinte des objectifs grâce à une méthode et des moyens pédagogiques favorisant la participation des stagiaires et l'interactivité du groupe.

Evaluation des connaissances

Les participants sont évalués sur la base d'une épreuve théorique (QCM) et/ou d'une épreuve pratique (étude de cas, mise en situation...). En cas de réussite à ces épreuves, les participants obtiennent une attestation d'acquis de connaissances ou une attestation de compétences.

Pré-requis : La formation est accessible à tout public pouvant être concerné par réglementation sur les Matériaux Plastiques destinés au contact des aliments

Sanctions : attestation individuelle de formation

Public : Services Qualité / Achats / R&D